

DELIBERATION

SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 30 JANVIER 2017

Nombre de Conseillers : 37
En exercice : 37
Présents : 34
Pouvoirs : 3
Votants : 37

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 24/01/2017

Le 30 janvier 2017, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Isabelle ACHARD, Jean-Claude AUBERT, André COLLON (Remplace Christian BAISE), Nathalie BARDE, Marie Jeanne BEGUET, Noël CHEYNET, Christine CIOLFI, Brigitte COULON, Pascal CUNY, Dominique DESFORGES, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Françoise DUVILLARD, Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Yann GALLAY, Bernard GRISON, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Raymond MOUSSY, Chantal NOEL, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Michel RAYMOND, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Claude TRASSARD, Dominique VIAL.

Absents excusés : Christian BAISE (Remplacé par André COLLON), Hubert BONNET (Pouvoir Marc PECHOUX), Béatrice GUERIN (Pouvoir Gaëlle LICHTLE), Frédéric VALLOS (Pouvoir Françoise DUVILLARD),

Assistaient : Jean-José BETTIOL (Beauregard), Roger CHORIER (Civrieux), Michel DUROUSSIN (Rancé), Gilles LEMOINE (Sainte Euphémie), Pierre LUCIDOR (Toussieux), Marie-Christine THEVENET (Villeneuve), Daniel VIGNARD (Savigneux).

Secrétaire de séance : Yann GALLAY

OBJET : AMENAGEMENT DE L'ESPACE – Acquisition terrain et bâtiments à Reyrieux - Convention EPF de l'Ain et CCDSV

M. Jean-Claude AUBERT, Vice-Président en charge de l'Aménagement de l'espace et des Transports, rappelle au Conseil que, par délibération 2016C28 du 24 mars 2016, le Conseil Communautaire a confié à l'EPF de l'Ain le portage foncier d'un tènement de 800 m² pris sur la parcelle AS 447 à Reyrieux, appartenant à la SNCF et destiné aux aménagements connexes au projet de tram-train, désormais orienté vers un projet de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS). Ce tènement supporte l'ancienne gare de Reyrieux.

L'avis des domaines sur la valeur du terrain et du bâtiment, sollicité par la SNCF, est de 39 000 €. L'EPF considère que cet avis est cohérent.

Il est donc proposé que la CCDSV confirme à l'EPF de l'Ain, l'acquisition de ce tènement pour un montant de 39 000 € et son portage foncier pour une durée de 4 ans au lieu de 8, comme initialement prévu dans la délibération 2016C28.

Le bureau réuni le 12 janvier 2017 a donné un avis favorable à cette acquisition et à son portage par l'EPF, sous réserve que la gestion du tènement soit assurée par l'EPF. Après échange avec l'EPF, cette réserve peut être levée et compte tenu du mauvais état du bâtiment existant et pour éviter toute intrusion, le bâtiment sera démoli par l'EPF aux frais de la Communauté dès acquisition.

Une nouvelle convention de portage foncier, valant promesse d'achat entre les parties prévoit :

- L'acquisition par l'EPF de l'Ain d'un tènement d'environ 800 m² pris sur la parcelle AS 447 à Reyrieux, auprès de la SNCF au prix de 39 000€ ;
- L'engagement de la CCDSV à racheter au terme de 4 ans le bien désigné dans la convention ;
- Le paiement des frais de portage correspondant à 1.5 % HT du capital restant dû par an ;
- Le remboursement immédiat à l'EPF des frais annexes tels que impôts fonciers, assurances, charges de propriété, ...

Il est précisé qu'il n'y a plus de locataire en place.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- ✓ **COMPLETE et PRECISE** la délibération 2016C28 du 24 mars 2016 pour ce qui est du prix d'acquisition du tènement (partie de la parcelle AS 477) par l'EPF de l'Ain à la SNCF et de son portage foncier ;
- ✓ **APPROUVE** la convention à passer avec l'EPF de l'Ain valant promesse d'achat entre les parties au prix de 39 000 € et pour une durée de 4 ans.
- ✓ **AUTORISE** le Président à signer cette convention ainsi que tout document s'y rapportant
- ✓ **DIT** que les crédits relatifs à l'application de cette convention sont prévus aux budgets principal 2017 et suivants.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : **- 3 FEV. 2017**

A Trévoux, le 30 janvier 2017

N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20170130-2017C06-AE

Affichage le : **- 3 FEV. 2017**

**Le Président,
Bernard GRISON**

